



## Sans réponses du groupe aux recherches de reclassement, le PSE peut-il être homologué ?

Le plan de reclassement prévu par le PSE d'une entreprise en liquidation judiciaire peut être considéré comme suffisant malgré le défaut de réponse des entreprises du groupe, sollicitées par le liquidateur sur les postes susceptibles d'être proposés aux salariés menacés de licenciement.

[Lire la suite >>](#)



## Un accord sur les délais de consultation du CSE exclut l'application des délais réglementaires

## L'employeur doit-il informer le salarié licencié de son droit à demander les motifs de son licenciement ?

Un accord de report du terme du délai de consultation du CSE exclut l'application des délais réglementaires fixés, à défaut d'accord par l'article R. 2312-6 du code du travail. Le vote d'une expertise à l'échéance de ce délai ne permet donc pas de porter le délai de consultation à deux mois rétroactivement.

Confirmant la position prise par l'administration et par le Conseil d'État, la Cour de cassation estime que rien n'impose à l'employeur d'informer le salarié de son droit de demander que les motifs de la lettre de licenciement soient précisés.

[Lire la suite](#)

>>

[Lire la suite](#)

>>



25 500 **MORTEAU**  
Tél. : 03.81.67.54.34

14 rue Frédéric Japy - Valparc III  
25 200 **MONTBÉLIARD**  
Tél. : 03.81.32.12.33

[www.cabinet-rostaing.com](http://www.cabinet-rostaing.com)

**DYNAMIQUE CE**

14 rue Frédéric Japy - Valparc III  
25 200 **MONTBÉLIARD**  
Tél. : 03.81.32.12.33

[www.dynamique-ce.fr](http://www.dynamique-ce.fr)

Découvrez et abonnez-vous à notre  
chaine Youtube Dynamique CE en  
[cliquant-ici!](#)



© Cabinet Rostaing